



## Remboursement intérêts civil

Par **Muretain**, le **07/06/2017** à **11:10**

Bonjour,

j'ai été lourdement condamné à verser aux parties civiles, plus de 25000 €, pour avoir donné un coup de tête, ayant entraîné 10 jours d'ITT.

Je suis dans l'incapacité totale de rembourser en une fois.

Je touche 1034 € de retraite.

Que dois-je faire?

Peut on me saisir ma maison ?

Peut obliger mon épouse (marié sous contrat) à participer au règlement?

Mon avocat payé par l'aide juridictionnelle ne plus signe de vie.

Bonne réception.